



DÉCISION
du **- 4 MAR. 2026**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 14 janvier 2026

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 14 janvier 2026, portant sur:

un crédit de 5 826 000 francs destiné à la mise en place d'installations fixes permettant la recharge des véhicules électriques sur le site de François Dussaud (10 véhicules lourds des services (VVP), service logistique et manifestations (LOM) et le service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité de la Ville de Genève (AGCM))

est approuvée.


Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1713 II
SÉANCE DU 14 JANVIER 2026

Crédit de 5 826 000 francs destiné à la mise en place d'installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques sur le site de François-Dussaud 10 (patrimoine administratif) (PR-1713 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 74 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 826 000 francs, destiné à la mise en place d'installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques sur les différents sites de la Ville de Genève (patrimoine administratif).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 826 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2035.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Christian Zaugg

Le Président:

Ahmed Jama